

Compte rendu de la CAP Locale Tableau d'avancement à Contrôleur Principal Liste d'aptitude de C en B

Le 12 mai, s'est tenue la CAP Locale dont l'ordre du jour était le tableau d'avancement à Contrôleur Principal et la liste d'aptitude de C en B.

Tableau d'avancement à Contrôleur Principal



Depuis 4 ans, les tableaux d'avancement sont déconcentrés en local. Les CAP locales se réunissent pour proposer un classement qui sera soumis à la CAP Centrale (prévue à l'automne prochain). Les nominations se feront au 31/12/09 sous réserve de la prise de fonction. L'ancienneté de l'échelon actuel est conservée dans le nouveau grade. Cette année, le nombre de promotions autorisées est de 1244 dans le réseau nonobstant les places au concours 2009 non attribuées, le cas échéant.

Les critères de sélection sont donc :

- le classement des 58 ans et plus
- Les collègues classés l'an dernier mais non promus
- Le classement dans l'ordre décroissant des échelons
- Les notations à l'intérieur de l'échelon (cumul des 3 dernières notations)

Le tableau est :

CLT	Prénom Nom	Affectation
1	Elisabeth KRAFFT	TP Sceaux
2	Bernadette LE LAY	TP Boulogne
3	Ginette BRIANT	RF Antony
4	Françoise DUMEUGE	ERD - Secteur Local
5	Anne-Marie LAURENT	TG - RCA
6	Michèle ADOBATI	TP Amendes
7	Marie-Hélène MARIEL	TP Sceaux
8	Armelle RUFFET	RM Colombes
9	Paule BESSON	TG - RACAR
10	Annick LE BRIGANT	RF Antony
11	Isabelle BLOUET	RM Colombes
12	Monique ARNAULT	TP Courbevoie
13	Thierry YEH	TP Neuilly
14	Jerry FONTAINE	TG - DIT
15	Brigitte BORNET	TP Boulogne
16	Annick FERONE	TG - RH
17	Jacques PLASSART	TG - Redevance
18	Jean-Louis MONDY	TP Amendes
19	Serge OLIVARI	Paierie Départementale
20	Jean-Philippe LAMIELLE	ERD - Secteur Local

46 collègues avaient vocation (contrôleurs 1ère classe - 4ème échelon). Le ratio pour le département est de 16,60. Ainsi, la CAP devait en classer minimum 17 + 1. La Direction a décidé d'en classer 20.

Les élus CGT ont voté contre le classement proposés, non pas contre les collègues classés car ils le méritent amplement mais le système antérieur, bien qu'imparfait, garantissait une certaine équité et n'ajoutait pas d'arbitraire dans un déroulement de carrière déjà bien semé d'embûches.

Liste d'aptitude de C en B

Les conditions d'inscription 2009 sont :

Statutaires

Peuvent être nommés contrôleurs du Trésor 2ème classe, après inscription sur une liste d'aptitude, « les fonctionnaires de catégorie C qui, au 31 décembre de l'année de leur nomination, justifient à cette date d'au moins 15 années de services effectifs accomplis en qualité de titulaire. »

Jurisprudentielles

- Ne pas avoir bénéficié de changement de corps par liste d'aptitude depuis moins de 10 ans.
- De pouvoir dérouler une carrière de contrôleur.
- De se mettre à la disposition de l'administration pour rejoindre tout poste à l'intérieur du département.
- D'avoir au minimum la note de référence en 2006, 2007 et 2008.

La CGT est opposée au principe de la liste d'aptitude qui ne récompense qu'une infime partie des agents remplissant les conditions statutaires pour passer dans le corps de contrôleur. Les élus CGT ne sont donc pas intervenus pendant l'établissement du classement. Il est néanmoins bon à savoir que pour retenir l'attention du jury, il faut en plus d'avoir un avis « très favorable » de son supérieur, qu'il vous classe 1er dans le poste ou service. Résultat : mieux vaut une petite structure où vous êtes seul à remplir les conditions statutaires que dans une grosse entité où il y a déjà plusieurs postulants !!!!

Le classement retenu est le suivant :

Cl	Prénom - Nom	Affectation
1	Sylvie BONTE	TP Nanterre
2	Jocelyne SAULNIER	TG - DSF
3	Sylvie KASBACH	RM Meudon
4	Marie-José QUERE	RM Puteaux
5	Monique ROUSSEL	TP Sceaux
6	Lionel RICHALET	TG - Affaires éco
7	Jean-Pierre DUBOIS	TG - RB
8	Catherine LUBINEAU	RM Nanterre
9	Patricia ISOLA	RF Antony

Le ratio alloué par la DGFIP pour le département est 7,44 pour 2009. La CAP a donc proposé de classer 9 collègues dont les 3 premiers, classés l'année dernière, mais non nommés faute d'emplois disponibles.

Cette année, il y a 9 proposés - classés, 29 proposés non classés, et 45 non proposés-non classés. Les promus en CAP Centrale seront nommés au 1/12/09.

Au moment du vote, la CGT a fait la déclaration suivante :

L'exigence de reconnaissance des qualifications des agents de catégorie C est très forte dans nos services. Cette aspiration est juste car nos services font de plus en plus appel à des techniques nouvelles, des réglementations en évolution constante. La promotion par Liste d'Aptitude ne répond pas

aux aspirations légitimes des agents. Année après année, les élus CGT constatent les injustices que ce type de promotion ne peut qu'introduire : il y a tant d'agents le méritant et tellement peu de places à pourvoir. C'est pour toutes ces raisons que la CGT TRESOR se déclare contre ce type de sélection assis sur l'arbitraire, la subjectivité. La CGT revendique son remplacement par un examen professionnel. Parce qu'il est examen, il offre les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents qui font défaut dans le système hyper sélectif de la liste d'aptitude.

Les élus CGT tiennent à féliciter les futurs promus du département mais compte tenu de notre position, ainsi portée à votre connaissance, nous ne participerons pas au vote.

Les élus CGT

Philippe KERGOAT - TP Amendes Agnès BARRA - TP Sceaux Jacqueline JOLLY - BED Puteaux Carole LAFON - TG RPDA Thibaut COISONN - TP Malakoff



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT !

Alors, je me syndique ...

Affectation :

Nom :

Prénom :

Grade :

Indice :

Date :

Déclare adhérer au Syndicat National du Trésor

Signature :

A remettre à un syndiqué CGT ou à Carole LAFON case CGT de la TG

